

**Avis n° 2023/03**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien de**  
**l'université de La Réunion**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement / École**

Nom :	<b>Université de La Réunion</b> <b>École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien</b>
Sigle :	ESIROI
Type :	Public
Académie :	Sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Sites de l'école :	La Réunion Saint-Pierre

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n° 2018/12-02

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie HP** (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien de l'université de La Réunion, spécialité informatique et télécommunications (nouvel intitulé demandé : informatique), en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien de l'université de La Réunion ;
- Vu le rapport établi par Françoise DELPECH (membre de la CTI, rapporteure principale), Joël MOREAU (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 mars 2023 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien de l'université de La Réunion, <b>spécialité informatique</b> (ancienne appellation : informatique et télécommunications)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024-2025	maximale

**Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**

**Pour l'université :**

- Accompagner l'école par des recrutements de personnels permanents et d'enseignants-chercheurs notamment en informatique ;
- Communiquer spécifiquement pour aider l'école dans le développement de son identité d'école d'ingénieurs sur le site de Saint-Pierre ;
- Favoriser l'émergence d'une identité recherche de l'université sur les sites du sud pour accompagner les activités de recherche des enseignants-chercheurs de l'ESIROI.

**Pour l'école :**

- Compléter le règlement des études de manière à le mettre en conformité à R&O en y inscrivant : la mobilité obligatoire à l'international et sa durée, les modalités de recours, la durée minimale de stage obligatoire en entreprise de 14 semaines, les aménagements pour les étudiants en situation de handicap ;
- Accompagner le déploiement de la démarche compétences de manière similaire vers les autres spécialités ;
- Formaliser les partenariats avec les entreprises par des conventions ;
- Développer l'attractivité de l'école pour les admissions en cycle préparatoire et en cycle ingénieur ;
- Compléter les fiches RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Construire le dispositif VAE conformément à la réglementation en vigueur.

**Pour la spécialité en informatique :**

- Développer la participation des partenaires socio-économiques dans les enseignements ;
- Renforcer le lien avec la recherche et garantir une bonne adéquation des profils enseignement/recherche pour les recrutements d'enseignants-chercheurs à venir.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué aux diplômés suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien de l'université de La Réunion, spécialité informatique	2023	2024-2025

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mars 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 19 avril 2023.



Le vice-président  
Jean-Louis ALLARD